



## Liminaire FO | CSE Central | juillet 2021

### JO de Tokyo

### Faut-il y aller physiquement ?

Alors que l'échéance des prochains Jeux Olympiques approche à grand pas (avec les compétitions programmées du 23 juillet au 8 août prochain), les conditions sanitaires au Japon sont toujours aussi difficiles. Obligation de pratiquer 2 tests PCR dans les 96 heures précédant le voyage, mise en quarantaine, impossibilité de se déplacer en dehors des véhicules officiels pendant les 14 premiers jours sur place, impossibilité de rencontrer les sportifs, ni la population, ni de se restaurer en dehors de lieux clairement définis... Si nous ajoutons à cela le fait que moins de 3% seulement de la population locale est vaccinée, et cet autre fait qu'aucune dérogation à ces dispositions très restrictives n'a été prévue pour les personnes déjà vaccinées, se rendre au Japon cette année relève bien plus du sacerdoce voire du calvaire que du bonheur olympique que l'on devrait espérer.

Et le plus insolite est probablement ceci : parmi toutes ces mesures de contrôle, celles consistant à vouloir effectuer un suivi des journalistes par GPS dépasse tout. C'est à se demander si ces JO sont organisés dans un pays démocratique ou en Corée du Nord.

Les contraintes sont telles que la question se pose pour la plupart des salariés devant apporter leur concours sur cet événement : est-il vraiment nécessaire d'effectuer un tel déplacement pour finalement rester confiné

dans un hôtel ou devant des écrans ? Alors que, pour la plupart des activités, tout serait finalement réalisable dans des conditions quasi équivalentes sans avoir besoin de faire le déplacement...et céder à l'imposition de telles conditions.

Aujourd'hui, alors que l'entreprise s'exprime peu à ce sujet, bon nombre de salariés concernés se posent des questions. Pour FO, l'entreprise doit donc prendre cette réalité en compte, adapter son organisation en conséquence et réduire la voilure. Permettre notamment à des personnels non indispensables sur place, et non désireux d'effectuer un déplacement dans de pareilles conditions de pouvoir ne pas le faire ! Nous avons pris note du point de vue exprimé voici quelques jours par la FIJ, la fédération internationale des journalistes, qui dénonçait les mesures de contrôle excessives imposées lors de ces JO, et en particulier le suivi par GPS des journalistes, qu'elle juge inacceptable. Elle appelait donc les différentes entreprises de presse à le refuser.

Qu'en pense France.tv? Quel commentaire sur ces mesures ? Et quel message pour les salariés concernés ? Est-il encore possible d'obtenir des aménagements ? Ou bien de la souplesse pour celles et ceux qui préférèrent assumer leurs responsabilités mais sans avoir à faire un tel déplacement pour œuvrer dans de telles conditions ?

Paris, le 06 juillet 2021

